

LA PLATEFORME VIOLENCE SANTE FEMME



Pour un maillage territorial en faveur d'un accueil et de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les déserts sanitaires observés

Fruit d'une réflexion d'une quinzaine d'années et portée depuis 2020 par Gynécologie Sans Frontières (GSF), la plateforme Violence Santé Femme propose aux professionnels de santé (volontaires), les réponses qui leur manquent : les protocoles de soins, un annuaire de géolocalisation de ressources professionnelles compétentes et volontaires, mobilisables rapidement, ainsi que des outils pour s'approprier les missions de dépistage, d'orientation et de soins aux victimes.

Cette plateforme numérique « Violence Santé Femme » construite depuis deux ans sur fonds propres, fournit un maillage territorial des professionnels de santé, quel que soit leur profession, leur statut (médical, paramédical, action sociale...), leur mode d'exercice (privé, public, hôpital, cabinet, isolé, groupé...) et leur localisation géographique (métropoles, milieu rural, territoires ultramarins...). Ils auront accès à des tutoriels, des « conduites à tenir » sous forme de « fiches réflexes », des procédures sur les accompagnements à mettre en place en fonction des situations, des signes, des constats, des diagnostics.

Grâce à cette plateforme, les milliers de professionnels exerçant en France, intégreront une organisation en lien étroit et en coordination avec toutes les structures déjà en place : Maisons des femmes, Women Safe, centres de psycho-traumatologie, instituts de victimologie, associations et délégations aux Droits des Femmes... Et aussi plus largement, avec toutes les structures sanitaires et professionnels de santé volontaires (hôpitaux privés et publics, cliniques, centres de santé, libéraux...) s'engageant dans le « prendre soin » des femmes victimes de violences.

Les professionnels de santé (mais aussi le grand public) auront accès gratuitement et sans restriction à toute la plateforme qui propose :

- **1/ Un annuaire géolocalisé, actualisé en temps réel** qui, à cette date, recense déjà un tiers des ressources nationales des personnes réellement impliquées et accessibles.
 - La saisie initiale effectuée par GSF, consiste à contacter chaque entité susceptible d'être inscrite à l'annuaire, pour expliquer les principes de l'annuaire et obtenir son accord afin d'être inscrite.
 - Celles qui acceptent d'apparaître dans l'annuaire numérique ont une fiche à remplir avec leurs caractéristiques : accessibilité (quand ? comment ? où ?), compétences, capacités de prise en charge...
 - Elles gardent un accès sécurisé pour modifier leurs données si besoin.
 - L'annuaire est donc mis à jour en temps réel par les inscrits eux-mêmes.
- **2/ Une base documentaire rédigée par et pour les professionnels de santé**, sous forme de « fiches réflexes » et de « conduites à tenir » pragmatiques. Elle est accessible à tous les professionnels de santé, depuis leur lieu d'exercice, via un ordinateur ou un smartphone.
- **3/ Les liens vers les sites web utiles existants** pour compléter les ressources documentaires proposées.

La coordination nationale orchestrée par GSF facilitera, accompagnera et soutiendra tous les professionnels de santé en termes de :

- **1/ Connaissances sur les violences faites aux femmes**, du diagnostic à la prise en charge pratique, avec formations en présentiel ou distancié sur :
 - o Les généralités qui sont des impératifs (détection, impact sur la santé mentale et physique...
 - o L'utilisation des outils de la plateforme.
 - o Les réseaux de lutte contre les violences faites aux femmes.
 - o Comment prendre en charge une victime ?
- **2/ Démarches auprès des acteurs institutionnels :**
 - o Directions administratives et médicales des établissements de santé.
 - o Associations et autres structures de prise en charge des femmes victimes de violence, déjà en place dans la Région.
 - o Institutions et tutelles sanitaires locales (ARS, DDFE...).
- **3/ Conseils et méthodologie sur les procédures au sein d'un établissement de santé pour créer une mini Maison des Femmes :**
 - o Création et animation de groupes de travail constitués de professionnels volontaires.
 - o Communication vis-à-vis de tous les autres professionnels de l'hôpital.
 - o Élaboration des supports de communication adaptés aux codes locaux.
 - o Rédaction des protocoles adaptés aux contraintes locales.
- **4/ Rôle de médiation et de conseils** auprès des professionnels de santé et des acteurs engagés sur le terrain quels qu'ils soient (institutionnels, associatifs...)

Ainsi la coordination nationale GSF associée à la plateforme « Violence Santé Femme » permettra la consolidation des bonnes pratiques, le dépistage et la résolution des difficultés spécifiques à chaque territoire et plus largement au niveau national. Tout cela au bénéfice exclusif des femmes victimes de violences qui trouveront une réponse rapide et efficace pour initier leur reconstruction.

Ce projet s'intègre dans l'existant en s'appuyant sur le savoir-faire acquis et les bonnes pratiques déjà établies. Sa valeur ajoutée consiste à diffuser ces bonnes pratiques à tous les professionnels de santé sur tout le territoire national.

En effet actuellement, seuls **deux modèles de prise en charge globale** des victimes de violences sont efficaces et reconnus au niveau national :

- La Maison Des Femmes (MDF) de l'hôpital Saint Denis (93) avec la Dre Ghada Hatem.
- « Women Safe » de l'hôpital Saint Germain en Laye (78) avec le Dr Pierre Foldès.

La prise en charge est idéale et globale mais nous y voyons deux écueils :

- La nécessité de moyens financiers pérennes pour les charges fixes du quotidien (les locaux, les salariés et le fonctionnement).
- La limitation de l'accueil aux femmes situées à proximité géographique de ces structures. A ce jour, on compte une dizaine de Maisons des Femmes sur l'ensemble du territoire national, auxquelles s'ajoutent une vingtaine de centres de traitement du psycho-trauma de tout type (attentats, violences sexuelles, agressions...).

Ces Maisons des Femmes et centres de psycho-trauma ne peuvent donc pas couvrir tous les besoins sur le territoire, au regard du nombre important de victimes.

Face à l'urgence de la situation et à la complexité du sujet, nous avons demandé le soutien du Ministère du Droit des Femmes afin d'obtenir un soutien moral, financier et des recommandations :

- **Des recommandations** car les professionnels de santé sont très en demande de pouvoir s'investir dans l'aide aux femmes victimes de violences tout en souhaitant être reconnus par leur tutelle et en minimisant les entraves administratives.
- **Un soutien financier** par une subvention publique serait de nature à **soutenir le travail initié depuis deux ans sur fonds propres**. Ce serait, de plus, un signal fort pour convaincre les Fondations privées de nous suivre. Ce d'autant que nous avons créé un fonds de dotation « Génération Solidarité Femme » dédié à ce projet pour faciliter l'octroi d'aides financières privées.

La « Plateforme Violence Santé Femme » est la réponse élaborée par des soignants pour des soignants. Elle est le bras armé le plus efficace à court terme, pour faciliter la prise en charge, par les professionnels de santé, des femmes victimes de violences.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Phase d'installation :

- En cours depuis 2020 malgré la crise Covid
- Sur fonds propres de GSF

Phase de fonctionnement

- Sera débutée dès que les financements seront acquis
- Courant 1^{er} semestre 2022

BUDGET TOTAL SUR 5 ANS (951 000 €)

▪ **BUDGET ESTIME POUR LA MISE EN PLACE ET LE LANCEMENT SUR 2 ANS : 231 000 €**

Construction de la plateforme : 55 000 euros

- *Construction de la plateforme numérique : 35 000 €*
- *Maintenance informatique et test : 20 000 €*

1 coordinatrice VSF Temps plein : 108 000 euros

- *Rédaction de la base la Base documentaire et saisie initiale Annuaire géo-localisé*
- *Salariées : 4 500 €/mois (chargé brut) : 54 000 €/an X 2 ans*

Frais de logistique et d'administration de la mission : 68 000 euros

- *Bureautique et location d'un local siège : 10 000 euros par an X 2 ans*
- *40% ETP de coordination administrative de projet : 24 000 €/an X 2 ans*

▪ **BUDGET ESTIME EN ROUTINE PENDANT 3 ANS : 720 000 €**

Salaires de l'équipe de coordination : 360 000 euros

- *40 000 € par personne et par an (au minimum 3 personnes)*
- *3 personnes X 3 ans*

Location du local : 90 000 euros

- *30 000 € par an X 3 ans*

Plateforme numérique : 30 000 euros

- *Application ; Maintenance Web ; Veille et suivi de la plateforme (hotline)*
- *10 000€ par an X 3 ans*

Missions d'accompagnement et de formations des professionnels de santé sur le terrain : 90 000 euros

- *Missions à 1 500 € la mission*
- *Environs 20 missions par an X 3 ans*

Campagne nationale de communication : 150 000 €

Plateforme Violence Santé Femme
Axe 2022 du Fonds de Dotation Génération Solidarité Femmes

